

# الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

رئاسة الجمهورية

الأمانة العامة للحكومة

المديرية العامة للوظيفة العمومية

**Mesdames et Messieurs les Responsables chargés de la gestion des ressources humaines des Institutions et Administrations Publiques**

**Madame et Messieurs les Chefs d'inspections de la Fonction Publique**

-----

**Instruction n°38 du 02 Août 2008 fixant les modalités d'organisation des concours, examens et tests professionnels ainsi que les programmes y afférents pour l'accès aux divers grades des corps communs aux institutions et administrations publiques.**

-----

**Réf. :** Décret exécutif n°08-04 du 19 janvier 2008 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps communs aux institutions et administrations publiques.

En application des dispositions du décret exécutif n°08-04 du 19 janvier 2008 sus-visé, la présente instruction a pour objet de fixer les modalités d'organisation des concours, examens et tests professionnels ainsi que les programmes y afférents pour l'accès aux divers grades des corps communs aux institutions et administrations publiques.

.../...

## **1- Composition du dossier de candidature :**

Le dossier de candidature aux concours et tests professionnels comporte les pièces suivantes :

- une demande manuscrite ;
- deux (2) photos d'identité ;
- une copie certifiée conforme à l'original de la carte d'identité nationale ;
- une copie certifiée conforme à l'original du titre, diplôme, ou du niveau scolaire et/ou de formation ;
- une copie de l'attestation certifiée conforme à l'original justifiant la situation vis-à-vis du service national ;
- un extrait du casier judiciaire (bulletin n°03) en cours de validité.

Le candidat définitivement admis au concours ou test professionnel doit compléter son dossier par les pièces suivantes :

- un certificat de nationalité ;
- une fiche familiale, le cas échéant ;
- deux certificats médicaux (médecine générale-phtisiologie) attestant de l'aptitude du candidat à occuper l'emploi postulé ;
- 4 photos d'identité.

S'agissant des fonctionnaires remplissant les conditions statutaires de participation aux examens professionnels, l'administration procède, en temps utile, à l'affichage sur les lieux de travail de la liste des fonctionnaires concernés ainsi que des notifications individuelles aux intéressés.

Par ailleurs, les fonctionnaires en question sont tenus dans les dix (10) jours qui suivent ladite notification de confirmer par écrit leur participation à l'examen professionnel.

## **2- Les épreuves des concours, examens et tests professionnels :**

Les concours, examens et tests professionnels pour l'accès aux différents grades des corps communs comprennent les épreuves suivantes :

### **I- CORPS DES ADMINISTRATEURS :**

#### **A - Grade d'Administrateur (concours externe) :**

- 1- épreuve de culture générale, durée 3 h 00 – coefficient 2 ;
- 2- épreuve au choix dans les disciplines suivantes :
  - droit public : droit administratif et droit constitutionnel ;
  - économie et finances publiques ;
  - management public ;durée 3 h 00 – coefficient 3.
3. épreuve de langue étrangère - durée 2 h 00 - coefficient 2.

#### **B- Grade d'Administrateur (examen professionnel) :**

- 1- épreuve de culture générale, durée 3 h 00 – coefficient 2 ;
- 2- épreuve au choix dans les disciplines suivantes :
  - épreuve de droit public : droit administratif et droit constitutionnel.
  - économie et finances publiques ;
  - management public ;durée 3 h 00 – coefficient 3
- 3- épreuve de rédaction administrative, durée 3 h 00 - coefficient 3.

#### **C- Grade d'Administrateur principal (concours externe) :**

- 1- épreuve de culture générale, durée 3h00- coefficient 2 ;
- 2- épreuve au choix dans les disciplines suivantes :
  - droit public : droit administratif et droit constitutionnel ;
  - économie et finances publiques ;
  - management public ;durée 4h00- coefficient 3.
- 3- épreuve de langue étrangère – durée 2h00 – coefficient 2.

### **D- Grade d'Administrateur principal (examen professionnel) :**

- 1- épreuve de culture générale, durée 3h00- coefficient 2 ;
- 2- épreuve au choix dans les disciplines suivantes :
  - droit public : droit administratif et droit constitutionnel ;
  - économie et finances publiques ;
  - management public ;durée 4h00- coefficient 3.
- 3- épreuve de rédaction administrative, durée 3h00 coefficient 3.

### **E - Grade d'Administrateur conseiller (examen professionnel) :**

- 1- épreuve de culture générale, durée 3h00 - coefficient 2 ;
- 2- épreuve sur un thème juridique, administratif ou économique, durée 4h00 – coefficient 3 ;
- 3- épreuve de rédaction administrative, durée 3h00- coefficient 3.

## **II- CORPS DES ATTACHES D'ADMINISTRATION :**

### **A- Grade d'Attaché d'administration (concours externe) :**

- 1- épreuve de culture générale, durée 3 h 00 -coefficient 2 ;
- 2-épreuve au choix de droit public (droit administratif et droit constitutionnel) ou d'économie et finances publiques - durée 3 h 00- coefficient 3 ;
- 3- épreuve de langue étrangère - durée 2 h 00 - coefficient 2.

### **B- Grade d'Attaché d'administration (examen professionnel) :**

- 1- épreuve de culture générale, durée 3 h 00 -coefficient 2 ;
- 2- épreuve au choix de droit public (droit administratif et droit constitutionnel) ou d'économie et finances publiques - durée 3 h 00- coefficient 3 ;
- 3- épreuve de rédaction administrative - durée 3 h 00 - coefficient 3.

**C- Grade d'Attaché principal d'administration (concours externe) :**

1- épreuve de culture générale - durée 3h00 - coefficient 2 ;

2- épreuve au choix dans les disciplines suivantes :

- droit public : droit administratif et droit constitutionnel ;

- économie et finances publiques ;

- gestion des ressources humaines,

durée 3 h 00 -coefficient 3 ;

3- épreuve de langue étrangère - durée 2 h 00 - coefficient 2.

**D- Grade d'Attaché principal d'administration (examen professionnel) :**

1- épreuve de culture générale - durée 3 h 00 - coefficient 2 ;

2- épreuve au choix dans les disciplines suivantes :

- droit public : droit administratif et droit constitutionnel ;

- économie et finances publiques ;

- gestion des ressources humaines ;

durée 3 h 00 - coefficient 3

3- épreuve de rédaction administrative, durée 3h 00 – coefficient 3.

### **III- CORPS DES AGENTS D'ADMINISTRATION :**

#### **A- Grade d'Agent de bureau (concours externe) :**

- 1- épreuve de rédaction de texte, durée 2 h 00 - coefficient 2 ;
- 2- épreuve d'étude de texte - durée 2 h 00 coefficient 2 ;
- 3- épreuve d'histoire et de géographie de l'Algérie, durée 2h00- coefficient 2.

#### **B- Grade d'Agent d'administration (concours externe) :**

- 1- épreuve de rédaction de texte, durée 2 h 00 - coefficient 2 ;
- 2- épreuve d'étude de texte - durée 3 h 00 coefficient 2 ;
- 3- épreuve d'histoire et de géographie de l'Algérie, durée 2h00- coefficient 2.

#### **C- Grade d'Agent d'administration (examen professionnel) :**

- 1- épreuve de rédaction de texte, durée 2 h 00 - coefficient 2 ;
- 2- épreuve de rédaction administrative - durée 3 h 00 - coefficient 3 ;
- 3- épreuve d'histoire et de géographie de l'Algérie, durée 2h00- coefficient 2.

#### **D- Grade d'Agent d'administration principal (concours externe) :**

- 1- épreuve de rédaction de texte, durée 2h00 - coefficient 2 ;
- 2- épreuve d'étude de texte .durée 3h00-coefficient 3 ;
- 3- épreuve d'histoire et de géographie de l'Algérie, durée 2h00- coefficient 2

#### **E- Grade d'Agent d'administration principal (examen professionnel) :**

- 1- épreuve de rédaction de texte, durée 2 h 00 - coefficient 2 ;
- 2- épreuve de rédaction administrative - durée 3h 00-coefficient 3 ;
- 3- épreuve d'histoire et de géographie de l'Algérie, durée 2h00 coefficient 2.

## **IV- CORPS DES SECRETAIRES :**

### **A- Grade d'Agent de saisie (concours externe):**

- 1- épreuve de rédaction de texte, durée 2 h 00 coefficient 2 ;
- 2- épreuve d'informatique - durée 3 h 00 -coefficient 3 ;
- 3- épreuve d'étude de texte - durée 2 h 00 coefficient 2.

### **B- Grade de Secrétaire (concours externe et examen professionnels) :**

- 1 – épreuve de rédaction de texte, durée 2 h 00 -coefficient 2 ;
- 2- épreuve de secrétariat, durée 3 h 00 - coefficient 3 ;
- 3- épreuve d'informatique, durée 2 h 00- coefficient 2.

### **C- Grade de Secrétaire de direction (concours externe et examen professionnel) :**

- 1- épreuve de culture générale - durée 3 h 00 - coefficient 2 ;
- 2- épreuve de secrétariat - durée 3 h 00 coefficient 3 ;
- 3- épreuve de rédaction administrative - durée 2 h 00 - coefficient 2.

### **D- Grade de Secrétaire principal de direction (concours externe et examen professionnel):**

- 1- épreuve de culture générale - durée 3 h 00 - coefficient 2 ;
- 2- épreuve de secrétariat - durée 3 h 00 coefficient 3 ;
- 3- épreuve de rédaction administrative - durée 3 h 00 - coefficient 3 ;
- 4- épreuve de communication - durée 3 h 00 - coefficient 2.

## **V- CORPS DES COMPTABLES ADMINISTRATIFS :**

### **A- Grade de Comptable administratif (concours externe et examen professionnel):**

- 1- épreuve de culture générale, durée 3 h 00 - coefficient 2 ;
- 2- épreuve de comptabilité publique - durée 3 h 00 –coefficient3 ;
- 3- épreuve de finances publiques durée 3 h 00 – coefficient 3.

### **B- Grade de Comptable administratif principal (concours externe et examen professionnel):**

- 1- épreuve de culture générale, durée 3 h 00 - coefficient 2 ;
- 2- épreuve de comptabilité publique - durée 3 h 00 coefficient 3 ;
- 3- épreuve au choix de droit administratif ou finances publiques durée 3 h 00 – coefficient 3.

## **VI- CORPS DES TRADUCTEURS INTERPRETES :**

### **A- Grade de Traducteur-Interprète (concours externe):**

- 1- épreuve de culture générale, durée 3 h 00 - coefficient 2 ;
- 2- épreuve de traduction, durée 4h00 coefficient 4 ;
- 3- épreuve d'interprétariat devant un jury comprenant 2 à 3 enseignants, durée 1 h 00 - coefficient 2.

### **B- Grade de Traducteur-Interprète principal (concours externe et examen professionnel):**

- 1- épreuve de culture générale, durée 3 h 00 – coefficient 2 ;
- 2- épreuves de traduction, durée 4 h 00 coefficient 4 ;
- 3- épreuve d'interprétariat devant un jury comprenant 2 à 3 enseignants, durée 1 h 00 - coefficient 2.

### **C- Grade de Traducteur-Interprète en chef (examen professionnel) :**

- 1- épreuve de culture générale, durée 3h00 – coefficient 2 ;
- 2- épreuve de traduction, durée 4h00 - coefficient 4 ;
- 3- épreuve d'interprétariat devant un jury comprenant 2 à 3 enseignants, durée, 1 h 00 - coefficient 2 ;

## **VII- CORPS DES INGENIEURS EN INFORMATIQUE :**

### **A- Grade d'Ingénieur d'Etat - option Système d'Information SI - (concours externe et examen professionnel) :**

- 1- épreuve sur les systèmes d'information et les bases de données, durée 3h 00 coefficient 3 ;
- 2- épreuve sur le télétraitement et les réseaux, durée 3h00 -coefficient 3.
- 3- épreuve de recherche opérationnelle, durée 2 h 00 - coefficient 2 ;

### **B- Grade d'Ingénieur d'Etat - option Système Informatique SIO - (concours externe et examen professionnel):**

- 1- épreuve sur les systèmes informatiques et la compilation - durée 3h00 - coefficient 3 ;
- 2- épreuve portant sur les réseaux et sécurité - durée 3h00 - coefficient 3.
- 3- épreuve sur l'administration des Systèmes d'exploitation, durée 2 h 00-coefficient 2 ;

### **C- Grade d'Ingénieur principal (concours externe et examen professionnel):**

- 1- épreuve sur la planification des systèmes d'information et bases de données – durée 3h00 - coefficient 3 ;
- 2- épreuve sur l'administration des Systèmes-Réseaux et Sécurité – durée 3h00 - coefficient 3 ;
- 3- épreuve sur la conduite et la gestion de projets informatiques - durée 3 h 00 – coefficient 2.

### **D- Grade d'Ingénieur en chef (examen professionnel):**

- 1- épreuve de management et de conduite des projets informatiques, durée 4h00, coefficient 3 ;
- 2- épreuve de planification des systèmes d'information, durée 3h00 coefficient 3 ;
- 3- épreuve de Sécurité des systèmes d'information, durée 2h 00, coefficient 2

## **VIII- CORPS DES TECHNICIENS EN INFORMATIQUE :**

### **A- Grade de Technicien (concours externe et examen professionnel):**

- 1- épreuve de culture générale, durée 3 h 00 - coefficient 2 ;
- 2- épreuve sur les langages de programmation, durée 3h00 -coefficient 3 ;
- 3- épreuve sur les systèmes d'exploitation, durée 2h00 - coefficient 2.

### **B- Grade de Technicien supérieur (concours externe et examen professionnel) :**

- 1- épreuve de culture générale, durée 3h00 - coefficient 2 ;
- 2- épreuve sur l'algorithmique et les systèmes d'exploitation, durée 3h00 - coefficient 3 ;
- 3-épreuve sur les principes de base des systèmes d'information et les fichiers, durée 2h00 - coefficient 2.

## **IX- CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES EN INFORMATIQUE :**

### **- Grade d'Adjoint technique (examen professionnel) :**

- 1- épreuve de rédaction de texte, durée 2h00 - coefficient 2 ;
- 2-épreuve d'informatique - durée 3h00 - coefficient 3 ;
- 3- épreuve d'étude de texte, durée 2h00- coefficient 2.

## **X- CORPS DES INGENIEURS EN STATISTIQUES :**

### **A- Grade d'Ingénieur d'Etat (concours externe et examen professionnel):**

- 1- épreuve de statistique - durée 3 h 00 - coefficient 4;
- 2- épreuve d'économétrie - durée 3 h 00 - coefficient 3;
- 3- Epreuve de recherche opérationnelle, durée 3h00 - coefficient 3.

### **B- Grade d'Ingénieur principal (concours externe et examen professionnel) :**

- 1- épreuve d'évaluation de projet - durée 4h00 –coefficient 4 ;
- 2- épreuve de statistique, durée 3h00 - coefficient 3 ;
- 3- Epreuve de recherche opérationnelle, durée 3h00 - coefficient 3.

### **C-Grade d'Ingénieur en chef (examen professionnel) :**

- 1- épreuve d'étude de cas, durée 4h00- coefficient 4 ;
- 2 - épreuve de statistique - durée 3h00 - coefficient 3.
- 3- épreuve de recherche opérationnelle, durée 3h 00 – coefficient 3.

## **XI- CORPS DES TECHNICIENS EN STATISTIQUES :**

### **A- Grade de Technicien (concours externe et examen professionnel):**

- 1- épreuve de culture générale, durée 3h00 - coefficient 2 ;
- 2- épreuve de statistique, durée 3h00 coefficient 3 ;
- 3- épreuve de mathématiques - durée 2h00 - coefficient 2

### **B- Grade de Technicien supérieur (concours externe et examen professionnel) :**

- 1- épreuve de culture générale, durée 3h00 - coefficient 2 ;
- 2-épreuve de statistique descriptive - durée 3h00 - coefficient 3 ;
- 3- épreuve de sondage - durée 2h00 - coefficient 2.

## **XII- CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES EN STATISTIQUES :**

### **- Grade d'Adjoint technique (examen professionnel):**

- 1- épreuve de rédaction de texte, durée 2h00 - coefficient 2 ;
- 2- épreuve de statistique - durée 3h00 - coefficient 3 ;
- 3- épreuve d'étude de texte, durée 2h 00- coefficient 2.

## **XIII- CORPS DES DOCUMENTALISTES-ARCHIVISTES :**

### **A- Grade de Documentaliste - Archiviste (concours externe et examen professionnel):**

- 1- épreuve de culture générale, durée 3h00 - coefficient 2 ;
- 2-épreuve sur l'organisation et les techniques de gestion des systèmes d'information documentaires et archivistiques, durée 3h00 – coefficient3 ;
- 3- épreuve de langue étrangère, durée 2h00 - coefficient 2.

### **B- Grade de Documentaliste - Archiviste principal (concours externe et examen professionnel) :**

- 1-épreuve de culture générale, durée 3 h 00 - coefficient 2 ;
- 2- épreuve sur l'organisation et les techniques de gestion des systèmes d'information en documentation et archives, durée 4h00 – coefficient 3 ;
- 3-épreuve de langue étrangère, durée 2 h 00 -coefficient 2 ;

### **C- Grade de Documentaliste - Archiviste en chef (examen professionnel) :**

- 1-épreuve de culture générale, durée 3h 00 - coefficient 2 ;
- 2- épreuve sur la création, l'organisation et les techniques de gestion des systèmes d'information en documentation et archives, durée 4 h 00 - coefficient 3 ;
- 3- épreuve de langue étrangère, durée 2h 00 - coefficient 2.

#### **XIV- CORPS DES ASSISTANTS DOCUMENTALISTES-ARCHIVISTES :**

##### **- Grade d'Assistant documentaliste-archiviste (concours externe et examen professionnel):**

- 1- épreuve de culture générale, durée 3 h 00 - coefficient 2 ;
- 2- épreuve sur l'organisation et les techniques de gestion des systèmes d'information documentaires et archivistiques, durée 3h00 – coefficient 3 ;
- 3-épreuve de langue étrangère, durée 2h00 -coefficient 2.

#### **XV- CORPS DES INGENIEURS DE LABORATOIRE ET MAINTENANCE :**

##### **- Grades d'Ingénieur d'Etat, Ingénieur principal et Ingénieur en chef (examen professionnel) :**

- 1 – épreuve de culture générale, durée 3 h 00 - coefficient 2 ;
- 2- épreuve théorique en rapport avec la spécialité du candidat, durée 3h00 - coefficient 3 ;
- 3- épreuve pratique dans la spécialité du candidat, durée 2 h 00– coefficient 2.

#### **XVI- CORPS DES TECHNICIENS DE LABORATOIRE ET MAINTENANCE :**

##### **- Grades de Technicien et Technicien supérieur (examen professionnel) :**

- 1- épreuve de culture générale, durée 3h00 - coefficient 2 ;
- 2- épreuve théorique en rapport avec la spécialité du candidat, durée 3h 00 coefficient 3 ;
- 3- épreuve pratique dans la spécialité du candidat, durée 2h00 – coefficient 2.

## **XVII- CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES DE LABORATOIRE**

### **ET MAINTENANCE :**

#### **- Grade d'Adjoint technique (examen professionnel) :**

- 1- épreuve de rédaction de texte, durée 2h 00 - coefficient 2 ;
- 2- épreuve sur un thème technique en rapport avec la spécialité du candidat, durée 2h00 - coefficient 2 ;
- 3- épreuve pratique dans la spécialité du candidat, durée 2h 00-coefficient 2 ;

## **XVIII - CORPS DES AGENTS TECHNIQUES DE LABORATOIRE ET MAINTENANCE :**

#### **- Grade d'Agent technique en laboratoire et maintenance (examen professionnel) :**

- 1- épreuve de rédaction de texte, durée, 2h 00 - coefficient 2 ;
- 2- épreuve technique en rapport avec la spécialité du candidat, durée 2h 00 - coefficient 2 ;
- 3- épreuve pratique dans la spécialité du candidat, durée 2h 00 - coefficient 2.

## **XIX- CORPS DES ANALYSTES DE L'ECONOMIE :**

#### **A- Grade d'Analyste principal (examen professionnel) :**

- 1- épreuve de culture générale, durée 3 h 00 - coefficient 2 ;
- 2- épreuve d'évaluation de projet - durée 4 h 00 -coefficient 3 ;
- 3- épreuve en comptabilité nationale - durée 3 h 00 -coefficient3.

#### **B- Grade d'Analyste en chef (examen professionnel) :**

- 1- épreuve de culture générale, durée 3h 00 - coefficient 2 ;
- 2- épreuve de conception et d'évaluation de projet, durée 4h 00-coefficient 3 ;
- 3- épreuve en comptabilité nationale - durée 3h 00 –coefficient 3.

**Toute note inférieure à 5 /20 dans l'une des épreuves citées ci-dessus est éliminatoire.**

### **3- Les programmes des concours, examens et tests professionnels :**

Les programmes des épreuves prévues ci-dessus sont joints en annexe de la présente instruction.

### **4- Proclamation définitive des résultats des concours, examens et tests professionnels :**

La liste des candidats déclarés définitivement admis aux concours, examens et tests professionnels est établie par un jury composé :

- de l'autorité ayant pouvoir de nomination ou son représentant dûment habilité.
- du représentant de l'autorité chargée de la fonction publique.

Les concours, examens et tests professionnels doivent se dérouler dans des établissements publics habilités, érigés en centre d'examen, conformément aux prescriptions du cahier des charges cosigné par le chef d'inspection de la fonction publique territorialement compétent et le responsable de l'établissement.

Les responsables des établissements érigés en centre d'examen doivent confier à des enseignants qualifiés dans la discipline concernée le choix des sujets d'examen et la correction des épreuves.

Outre les documents prévus dans le cahier des charges susmentionné, les responsables des établissements érigés en centre d'examen sont tenus de remettre au jury de proclamation définitive des résultats des concours, examens et tests professionnels, une copie de l'ensemble des sujets des épreuves.

Les responsables chargés de la gestion des ressources humaines des institutions et administrations publiques et les responsables des établissements érigés en centre d'examen devront veiller à la stricte application de la présente instruction.

## **ANNEXE**

### **PROGRAMMES DES CONCOURS, EXAMENS ET TESTS PROFESSIONNELS POUR L'ACCES AUX DIFFERENTS GRADES DES CORPS COMMUNS AUX INSTITUTIONS ET ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

# **I- PROGRAMME DES EPREUVES CONCERNANT LE CORPS DES ADMINISTRATEURS :**

**-Programme des épreuves communes au corps des Administrateurs pour les grades Administrateur, Administrateur principal et Administrateur conseiller :**

## **1- Epreuve de culture générale :**

### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

Le candidat devra faire une dissertation sur un thème d'ordre général ou en rapport avec les grands problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde contemporain.

L'épreuve devra permettre d'apprécier :

- la culture générale du candidat ou son niveau d'imprégnation des grandes questions d'actualité ;
- sa capacité à construire une réflexion d'ensemble ;
- la pertinence du raisonnement et des idées abordées à la lumière de la problématique du thème et des enjeux.

**L'épreuve de culture générale pourra porter sur l'un des thèmes suivants :**

- la mondialisation et ses implications sur les pays en voie de développement ;
- les grands défis du IIIème millénaire ;
- le dialogue des civilisations ;
- le dialogue Nord-Sud ;
- OPEP : enjeux stratégiques ;
- la bonne gouvernance : sens et portée ;
- développement et environnement : enjeux et défis
- le phénomène de la bureaucratie ;
- l'économie de marché et les politiques sociales ;
- l'administration de proximité et la décentralisation ;
- les réformes économiques ou administratives : enjeux et défis ;

- la presse et la liberté d'expression ;
- la société civile et la bonne gouvernance ;
- la société de l'information et du savoir ;
- le nouveau rôle de l'Etat ;
- et tout autre thème à caractère général ou d'actualité.

## **2- Epreuve de droit public :**

### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans le traitement d'un sujet portant sur le droit administratif ou le droit constitutionnel

L'épreuve peut consister également dans une série de questions portant sur le droit administratif et le droit constitutionnel auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans les disciplines concernées ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

**Les questions sur le droit administratif et le droit constitutionnel peuvent porter sur l'un des thèmes suivants :**

### **- Droit administratif :**

- principes d'organisation administrative : la centralisation, la déconcentration et la décentralisation ;
- les actes législatifs et réglementaires ;
- les actes administratifs ;
- les contrats administratifs ;
- les aspects juridiques des marchés publics ;
- l'Etat et les collectivités territoriales ;
- les administrations centrales ;
- les relations de tutelle ;
- les relations hiérarchiques ;
- la police administrative ;

- le service public ;
- les différents modes de gestion du service public : la régie, la concession ;
- le contentieux administratif ;
- la responsabilité administrative,
- les établissements publics : notions, typologie et régime juridique ;
- législation de la fonction publique (principes généraux, droits et obligations du fonctionnaire, positions statutaires, ...) ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

**- Droit constitutionnel :**

- la hiérarchie des normes juridiques ;
- les droits fondamentaux et les libertés publiques ;
- les différents régimes constitutionnels ;
- le principe de la séparation des pouvoirs ;
- Les fondements du régime constitutionnel en Algérie ;
- les régimes constitutionnels (régime présidentiel, régime parlementaire,...) ;
- les régimes électoraux ;
- la constitution algérienne : évolution, contenu et innovations ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

**3- Epreuve de management public :**

**\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans le traitement d'un sujet portant sur le management public.

L'épreuve peut consister également dans une série de questions portant sur le management public auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans la discipline concernée ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

**L'épreuve pourra porter sur l'un des thèmes suivants :**

- les fondements du management public ;
- les acteurs du management public,

- les différentes conceptions de la gestion publique ;
- les outils de management des organisations publiques ;
- les techniques de management dans la gestion des organisations publiques ;
- les outils de pilotage : audits stratégique et opérationnel, contrôle de gestion, système d'information ;
- institutions de contrôle ;
- systèmes de contrôle interne et externe ;
- communication publique et relations humaines ;
- management stratégique ;
- la planification nationale ;
- la décentralisation technique ;
- la performance publique ;
- les politiques publiques : élaboration, gestion et évaluation ;
- le service public (conception, évolution et tendances) ;
- management participatif ;
- management d'équipe ;
- la gouvernance ;
- les fondements de la gestion des ressources humaines ;
- les missions des ressources humaines ;
- fonction stratégique de la gestion des ressources humaines ;
- management stratégique des ressources humaines ;
- communication et gestion des ressources humaines ;
- système d'information des ressources humaines ;
- développement des ressources humaines : la formation administrative, le recrutement, la gestion des carrières, politique de rémunération ;
- gestion statutaire, gestion des effectifs, gestion des emplois, gestion des compétences, évaluation des agents publics ;
- la qualification ;
- planification des emplois ;
- analyse des postes ;
- étude des fonctions ;

- le marché du travail ;
- l'ergonomie ;
- système de gestion de la formation et plan de formation ;
- gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH) (analyse des besoins, développement des ressources humaines, la gestion des emplois et des compétences) ;
- la régulation des effectifs et des emplois dans la fonction publique ;
- l'audit : concept et fondements ;
- l'évaluation de la fonction ressources humaines : audit du recrutement, audit de la formation, audit des processus ressources humaines, audit des rémunérations ;
- l'évaluation des performances et des compétences ;
- spécifications d'un tableau de bord de la gestion des ressources humaines ;
- l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur la gestion des ressources humaines ;
- législation algérienne en matière de relations de travail ;
- relations collectives de travail ;
- protection sociale des travailleurs ;
- motivation au travail : approches théoriques et doctrinales ;
- l'éthique au travail ;
- prévention et gestion des conflits ;
- la gestion financière : la préparation budgétaire, les budgets de programme, l'exécution du budget, la gestion de trésorerie, la gestion de projet, analyse des ratios (analyse financière) ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

#### **4- Epreuve d'économie :**

##### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans le traitement d'un sujet portant sur une question d'économie.

L'épreuve peut consister également dans une série de questions sur l'économie auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans la discipline concernée ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

##### **L'épreuve pourra porter sur l'un des thèmes suivants :**

- le marché financier ;
- le système financier algérien ;
- le système monétaire algérien ;
- le rôle des institutions internationales (FMI, Banque Mondiale);
- économie du développement ;
- la dette publique ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

**- Programme des épreuves spécifiques au corps des Administrateurs pour les grades d'Administrateur, d'Administrateur principal et Administrateur conseiller :**

**1- Epreuve de finances publiques (pour les grades d'Administrateur et Administrateur principal) :**

**\* Objet et finalités de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans le traitement d'un sujet portant sur une question de finances publiques. Elle peut consister également dans une série de questions auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat en finances publiques ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

**A titre d'exemple, L'épreuve pourra porter sur l'un des thèmes suivants :**

- l'élaboration de la loi de finances ;
- l'exécution de la loi de finances ;
- la loi de règlement budgétaire ;
- les procédures budgétaires et comptables ;
- les autorités financières publiques ;
- le contrôle des finances publiques :
- les politiques économiques ;
- les principes budgétaires ;
- les principes de la comptabilité publique (la séparation des ordonnateurs et des comptables, ...etc) ;
  - les agents d'exécution des opérations financières : les ordonnateurs, les comptables, les régisseurs, les contrôleurs financiers ;
    - l'exécution des opérations financières ;
    - la comptabilisation des opérations financières :
    - le Plan Comptable National (PCN) ;
  - rôle et place de la fonction comptable ;
  - rôle et place de la fonction financière ;
  - les principes du contrôle budgétaire ;

- méthodologie et techniques de l'audit comptable et financier ;
- système fiscal en Algérie ;
- outils de gestion budgétaire ;
- contrôle des comptes ;
- le budget programme ;
- la préparation et l'exécution du budget ;
- rôle et responsabilité des ordonnateurs et comptables publics ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

## **2- Epreuve de rédaction administrative (pour les grades d'Administrateur et Administrateur principal) :**

### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans la rédaction d'un projet de texte à caractère réglementaire (décret- arrêté) ou la rédaction de correspondances ou de documents administratifs divers (procès-verbal – rapport - compte-rendu circulaire- instruction- note).

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les capacités du candidat dans la maîtrise du lexique, de l'orthographe, de la grammaire ainsi que du style administratif.

## **3- Epreuve de langue étrangère pour les grades d'Administrateur et Administrateur principal (concours externe) :**

### **\* Objet et finalités de l'épreuve :**

Etude de texte destinée à évaluer les capacités du candidat dans la maîtrise du lexique, de l'orthographe et de la grammaire dans la langue choisie (français ou anglais).

#### **4- Epreuve sur un thème juridique, administratif ou économique selon le choix du candidat (pour le grade d'Administrateur conseiller) :**

**\* Objet et finalité de l'épreuve :**

Il s'agit pour le candidat de présenter une réflexion développée sur un thème à caractère juridique, administratif ou économique, afin d'évaluer ses capacités d'analyse, son esprit de synthèse, sa maîtrise des concepts et notions ainsi que son aptitude à concevoir une démarche méthodologique et critique.

Le choix du candidat peut porter sur le droit administratif, le droit de la fonction publique, le droit constitutionnel, le management public et l'économie

#### **5- Epreuve de rédaction administrative (pour le grade d'Administrateur conseiller) :**

**\* Objet et finalité de l'épreuve :**

Le candidat devra à partir d'une problématique formulée avec ses tenants et aboutissants, rédiger soit l'exposé des motifs d'un texte à caractère législatif ou réglementaire (loi ou décret), soit des dispositions du texte lui-même, soit un arrêté, une circulaire, un rapport ou un compte-rendu.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les capacités du candidat dans la maîtrise du lexique, de l'orthographe, de la grammaire ainsi que du style administratif.

## **II- PROGRAMME DES EPREUVES CONCERNANT LE CORPS DES ATTACHES D'ADMINISTRATION :**

### **-Grades d'attaché d'administration et d'attaché principal d'administration :**

#### **1- Epreuve de culture générale :**

##### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

Le candidat devra faire une dissertation sur un thème d'ordre général ou en rapport avec les grands problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde contemporain.

L'épreuve devra permettre d'apprécier :

- la culture générale du candidat ou son niveau d'imprégnation des grandes questions d'actualité ;
- sa capacité à construire une réflexion d'ensemble ;
- la pertinence du raisonnement et des idées abordées à la lumière de la problématique du thème et des enjeux.

**L'épreuve de culture générale pourra porter sur l'un des thèmes suivants :**

- économie de marché et politique sociale ;
- la mondialisation ;
- l'Etat de droit et la gouvernance ;
- les grands défis du IIIème millénaire ;
- les médias dans la société ;
- le dialogue Nord-Sud ;
- les technologies de l'information et de la communication ;
- l'administration et la société civile ;
- développement et environnement ;
- et tout autre thème à caractère général ou d'actualité.

## **2- Epreuve de droit public :**

### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans le traitement d'un sujet portant sur le droit administratif et le droit constitutionnel.

L'épreuve peut consister également dans une série de questions portant sur le droit administratif ou le droit constitutionnel auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans les disciplines concernées ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

**Les questions sur le droit administratif et le droit constitutionnel peuvent porter sur l'un des thèmes suivants :**

#### **- Droit administratif :**

- les actes administratifs ;
- les contrats administratifs ;
- l'organisation administrative : la centralisation, la déconcentration et la décentralisation ;
- les établissements publics (les différents types d'établissements publics, aspects statutaires ...) ;
- notions de base du contentieux administratif ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

#### **- droit constitutionnel :**

- évolutions constitutionnelles en Algérie : contenu et innovations ;
- principe de la séparation des pouvoirs ;
- le fondement du régime constitutionnel en Algérie ;
- les institutions constitutionnelles en Algérie.
- les droits fondamentaux et les libertés publiques.
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

### **3- Epreuve d'économie et de finances publiques :**

#### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans le traitement d'un sujet portant sur une question d'économie et de finances publiques. Elle peut consister également dans une série de questions auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat en économie et finances publiques ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

#### **A titre d'exemple l'épreuve pourra porter sur l'un des thèmes suivants :**

- notions de budget et de la loi de finances ;
- la macro économie ;
- l'élaboration et l'exécution de la loi de finances ;
- les principes et règles budgétaires ;
- les institutions financières en Algérie ;
- la préparation et l'exécution du budget ;
- rôle et responsabilité des ordonnateurs et comptables publics ;
- les procédures budgétaires et comptables ;
- les autorités financières publiques ;
- le contrôle des finances publiques (le contrôle de l'APN, le contrôle administratif, le contrôle juridictionnel).
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

### **4- Epreuve de gestion des ressources humaines (pour le grade d'attaché principal d'administration) :**

#### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans le traitement d'un sujet portant sur une question de gestion des ressources humaines.

Elle peut consister également en une série de questions auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat en gestion des ressources humaines ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

**A titre d'exemple, l'épreuve pourra porter sur l'un des thèmes suivants :**

- principes de la gestion des ressources humaines ;
- la formation ;
- le recrutement ;
- l'évaluation de la ressource humaine ;
- la gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH) ;
- la communication et les relations humaines;
- analyse de poste ;
- le marché du travail ;
- l'ergonomie ;
- la qualification ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

### **5- Epreuve de rédaction administrative (examens professionnels):**

**\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consistera dans l'élaboration d'un projet de texte à caractère réglementaire (arrêté-décision) ou la rédaction de correspondances ou de documents administratifs divers (lettre – compte-rendu - rapport- procès-verbal, note) ;

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les capacités du candidat dans la maîtrise du lexique, de l'orthographe, de la grammaire ainsi que du style administratif.

### **6- Epreuve de langue étrangère pour les concours externes :**

**\* Objet et finalité de l'épreuve :**

Etude de texte destinée à évaluer les capacités du candidat dans la maîtrise du lexique, de l'orthographe et de la grammaire dans la langue choisie (français ou anglais).

### **III- PROGRAMME DES EPREUVES CONCERNANT LE CORPS DES AGENTS D'ADMINISTRATION :**

#### **A- Grade d'Agent de bureau :**

##### **1- épreuve de rédaction de texte.**

###### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans la rédaction d'un texte de 20 à 30 lignes portant sur un thème d'ordre général.

L'épreuve a pour finalité l'appréciation du degré de maîtrise de la langue, du vocabulaire et la construction correcte des phrases.

##### **2- épreuve d'étude de texte :**

###### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans des exercices sur un texte littéraire ou autre, comportant des questions portant sur :

- le lexique, le vocabulaire et le sens des mots ;
- l'explication d'expressions ou de locutions ;
- la recherche de synonymes ou de contraires ;
- des analyses grammaticales ;
- la conjugaison de verbes ;
- la compréhension du texte.

L'épreuve a pour finalité de vérifier le degré de maîtrise de la langue, du vocabulaire et de la construction des phrases et la compréhension du texte par le candidat.

##### **3- Epreuve d'histoire et de géographie de l'Algérie :**

###### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans une série de questions auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées, selon le cas.

L'épreuve a pour finalité de vérifier les connaissances générales du candidat sur l'histoire contemporaine et la géographie de l'Algérie.

## **B- Grades d'agent d'administration et d'agent d'Administration principal :**

### **1- Epreuve de rédaction de texte :**

#### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans la rédaction d'un texte de 30 à 40 lignes portant sur un thème d'ordre général.

L'épreuve a pour finalité l'appréciation du degré de maîtrise de la langue, du vocabulaire et la construction correcte des phrases.

### **2- Epreuve de rédaction administrative (pour les examens professionnels) :**

#### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans la rédaction d'une note, compte-rendu, procès-verbal ainsi que tout autre document en rapport avec la matière.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les capacités du candidat dans la maîtrise du lexique, de l'orthographe, de la grammaire ainsi que du style administratif.

### **3- Epreuve d'étude de texte :**

#### **\*- Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans des exercices sur un texte littéraire ou autre, comportant des questions portant sur :

- le lexique, le vocabulaire et le sens des mots ;
- l'explication d'expressions ou de locutions ;
- la recherche de synonymes ou de contraires ;
- des analyses grammaticales ;
- la conjugaison de verbes ;
- la compréhension du texte.

L'épreuve a pour finalité de vérifier le degré de maîtrise de langue, du vocabulaire et de la construction des phrases et la compréhension du texte par le candidat.

#### **4- Epreuve d'histoire et de géographie de l'Algérie :**

##### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans une série de questions auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées, selon le cas.

L'épreuve a pour finalité de vérifier les connaissances générales du candidat sur l'histoire contemporaine et la géographie de l'Algérie.

## **IV- PROGRAMME DES EPREUVES CONCERNANT LE CORPS DES SECRETAIRES :**

### **A- Grades d'Agent de saisie et Secrétaire :**

#### **1- épreuve de rédaction de texte.**

##### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans la rédaction d'un texte de 20 à 30 lignes portant sur un thème d'ordre général.

L'épreuve a pour finalité l'appréciation du degré de maîtrise de la langue, du vocabulaire et la construction correcte des phrases.

#### **2- Epreuve d'étude de texte (grade d'Agent de saisie) :**

##### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans des exercices sur un texte littéraire ou autre, comportant des questions portant sur :

- le lexique, le vocabulaire et le sens des mots ;
- l'explication d'expressions ou de locutions ;
- la recherche de synonymes ou de contraires ;
- des analyses grammaticales ;
- la conjugaison de verbes ;
- la compréhension du texte.

L'épreuve a pour finalité de vérifier le degré de maîtrise de la langue, du vocabulaire et de la construction des phrases et la compréhension du texte par le candidat.

#### **3- Epreuve de secrétariat (pour le grade de secrétaire) :**

##### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans le traitement d'un sujet en rapport avec les techniques de secrétariat.

Elle peut consister également dans un exercice de mise en situation auquel le candidat devra apporter des commentaires associant des connaissances techniques et pratiques en matière de secrétariat.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans les techniques de secrétariat.

**A titre d'exemple, l'épreuve pourra porter sur les thèmes suivants :**

- l'organisation d'un secrétariat ;
- recherche et mise en forme de l'information ;
- les différents types de correspondances administratives ;
- le classement du courrier ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

#### **4- Epreuve d'informatique :**

**\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans le traitement sur machine d'un texte ainsi que l'utilisation de tableurs.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances techniques du candidat en matière de traitement de texte et de configuration de tableaux.

### **B-Grades de Secrétaire de direction et Secrétaire principal de direction :**

#### **1- Epreuve de culture générale :**

**\* Objet et finalité de l'épreuve :**

Le candidat devra faire une dissertation sur un thème d'ordre général ou en rapport avec les grands problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde contemporain.

L'épreuve devra permettre d'apprécier :

- la culture générale du candidat ou son niveau d'imprégnation des grandes questions d'actualité ;
- sa capacité à construire une réflexion d'ensemble ;
- la pertinence du raisonnement et des idées abordées à la lumière de la problématique du thème et des enjeux.

## **2- Epreuve de secrétariat :**

### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans le traitement d'un sujet en rapport avec les techniques de secrétariat et de la bureautique.

Elle peut consister également dans un exercice de mise en situation auquel le candidat devra apporter des commentaires associant des connaissances théoriques et pratiques en matière de secrétariat et de bureautique.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans les techniques de secrétariat.

### **A titre d'exemple, l'épreuve pourra porter sur l'un des thèmes suivants :**

- les principes fondamentaux de l'accueil ;
- les techniques de la communication interpersonnelle ;
- pratique de la communication téléphonique ;
- les techniques de prise de notes ;
- le fonctionnement et l'organisation d'un secrétariat ;
- l'enregistrement ;
- l'archivage ;
- le classement ;
- la manipulation et la gestion du courrier ;
- les différents types de courrier ;
- le protocole épistolaire (formules de politesse, mentions obligatoires, phrases types...) ;
- l'accueil téléphonique ;
- l'accueil des visiteurs ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

## **3- épreuve de rédaction administrative :**

### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans la rédaction de correspondances administratives diverses (lettres, notes,...etc).

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les capacités du candidat dans la maîtrise du lexique, de l'orthographe, de la grammaire ainsi que du style administratif.

#### **4- Epreuve de communication :**

##### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans le traitement d'un sujet en rapport avec un thème de communication.

Elle peut consister également dans un exercice de mise en situation auquel le candidat devra apporter des commentaires associant des connaissances théoriques et pratiques en matière de communication.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances théoriques et pratiques du candidat en communication.

##### **A titre d'exemple, l'épreuve pourra porter sur l'un des thèmes suivants :**

- notions générales sur la communication ;
- les fondements théoriques de la communication ;
- les moyens de la communication ;
- les différentes formes de communication ;
- les techniques de communication ;
- les éléments d'une communication efficace (l'accueil, l'écoute, l'argumentation, la reformulation, etc..) ;
  - les enjeux de la communication ;
  - la communication et l'organisation ;
  - et tout autre thème en rapport avec la matière.

## **V-PROGRAMME DES EPREUVES CONCERNANT LE CORPS DES COMPTABLES ADMINISTRATIFS :**

### **A- Grade de Comptable administratif :**

#### **1- épreuve de culture générale :**

**\* Objet et finalité de l'épreuve :** Le candidat devra faire une dissertation sur un thème d'ordre général ou en rapport avec les grands problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde contemporain.

L'épreuve devra permettre d'apprécier :

- la culture générale du candidat ou son niveau d'imprégnation des grandes questions d'actualité ;
- sa capacité à construire une réflexion d'ensemble ;
- la pertinence du raisonnement et des idées abordées à la lumière de la problématique du thème et des enjeux.

#### **2- épreuve de comptabilité publique :**

**\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans le traitement d'un sujet portant sur une question de comptabilité publique.

Elle peut consister également en une série de questions auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées ou dans des études de cas et des exercices de simulation ou d'application.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat en comptabilité publique ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

**A titre d'exemple, l'épreuve pourra porter sur l'un des thèmes suivants :**

- la notion de la comptabilité publique ;
- les principes de la comptabilité publique (la séparation des ordonnateurs et des comptables, ...) ;
- les techniques comptables ;

- les agents d'exécution des opérations financières : les ordonnateurs, les comptables, les régisseurs, les contrôleurs financiers ;
- l'exécution des opérations financières ;
- le plan comptable national (PCN) ;
- la préparation et l'exécution du budget ;
- rôle et responsabilité des ordonnateurs et comptables publics ;
- les procédures budgétaires et comptables ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

### **3- épreuve de Finances publiques :**

#### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans le traitement d'un sujet portant sur une question de finances publiques.

Elle peut consister également en une série de questions auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées ou dans des études de cas et des exercices de simulation ou d'application.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat en finances publiques ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

#### **A titre d'exemple, l'épreuve pourra porter sur l'un des thèmes suivants :**

- principe de base d'élaboration d'un budget ;
- les principes budgétaires ;
- les ressources et les dépenses publiques ;
- classification des dépenses publiques ;
- la loi de finances (élaboration, exécution et contrôle);
- l'exécution d'un budget ;
- les différents contrôles comptables.
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

## **B- Grade de Comptable administratif principal :**

### **1- épreuve de culture générale :**

#### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

Le candidat devra faire une dissertation sur un thème d'ordre général ou en rapport avec les grands problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde contemporain.

L'épreuve devra permettre d'apprécier :

- la culture générale du candidat ou son niveau d'imprégnation des grandes questions d'actualité ;
- sa capacité à construire une réflexion d'ensemble ;
- la pertinence du raisonnement et des idées abordées à la lumière de la problématique du thème et des enjeux.

### **2- épreuve de comptabilité publique :**

#### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans le traitement d'un sujet portant sur une question de comptabilité publique.

Elle peut consister également en une série de questions auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées ou dans des études de cas ou des exercices de simulation ou d'application.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat en comptabilité publique ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

#### **A titre d'exemple, l'épreuve pourra porter sur l'un des thèmes suivants :**

- la notion de la comptabilité publique ;
- les principes de la comptabilité publique (la séparation des ordonnateurs et des comptables, ...) ;
- les techniques comptables ;
- les agents d'exécution des opérations financières : les ordonnateurs, les comptables, les régisseurs, les contrôleurs financiers ;
- l'exécution des opérations financières ;
- le plan comptable national (PCN) ;

- rôle et place des fonctions financière et comptable ;
- les principes du contrôle budgétaire ;
- procédures et outils de la comptabilité ;
- méthodologie et techniques de l'audit comptable et financier ;
- contrôle des comptes ;
- l'évaluation comptable ;
- le budget programme ;
- la préparation et l'exécution du budget ;
- rôle et responsabilité des ordonnateurs et comptables publics ;
- les autorités financières publiques ;
- le contrôle des finances publiques : le contrôle de l'APN, le contrôle administratif, le contrôle juridictionnel ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

### **3- Epreuve de droit administratif :**

#### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans le traitement d'un sujet portant sur une question de droit administratif.

Elle peut consister également en une série de questions auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat en droit administratif ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

#### **A titre d'exemple, l'épreuve pourra porter sur l'un des thèmes suivants :**

- les sources du droit administratif ;
- les actes administratifs ;
- les contrats administratifs ;
- les principes de l'organisation administrative : centralisation et décentralisation ;
- les établissements publics ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

## **4- Epreuve de Finances publiques :**

### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans le traitement d'un sujet portant sur une question de finances publiques.

Elle peut consister également en une série de questions auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées ou dans des études de cas et des exercices de simulation ou d'application.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat en finances publiques ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

### **A titre d'exemple, l'épreuve pourra porter sur l'un des thèmes suivants :**

- principe de base d'élaboration d'un budget ;
- les principes budgétaires ;
- les ressources et les dépenses publiques ;
- classification des dépenses publiques ;
- la loi de finances (élaboration, exécution et contrôle);
- l'exécution d'un budget ;
- les différents contrôles comptables.
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

## **VI- PROGRAMME DES EPREUVES CONCERNANT LE CORPS DES TRADUCTEURS- INTERPRETES :**

### **A- Grades de Traducteur-interprète et Traducteur-interprète principal :**

#### **1- Epreuve de culture générale :**

##### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

Le candidat devra faire une dissertation sur un thème d'ordre général ou en rapport avec les grands problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde contemporain.

L'épreuve devra permettre d'apprécier :

- la culture générale du candidat ou son niveau d'imprégnation des grandes questions d'actualité ;
- sa capacité à construire une réflexion d'ensemble ;
- la pertinence du raisonnement et des idées abordées à la lumière de la problématique du thème et des enjeux.

#### **2- Epreuve de traduction :**

##### **\* Objet et finalité des épreuves :**

L'épreuve consiste dans la traduction, sans dictionnaire, d'un texte dans la limite d'un nombre de mots, de la langue arabe (A) vers les langues suivantes : français (B) et anglais, espagnol ou allemand (C).

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les aptitudes du candidat à traduire fidèlement un texte et sa capacité à utiliser un vocabulaire approprié.

#### **3- Epreuve d'interprétariat :**

##### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans un exercice de traduction orale simultanée devant un jury comprenant 2 à 3 enseignants.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les aptitudes du candidat et sa rapidité à traduire simultanément d'une langue vers une autre.

## **B- Grade de Traducteur - interprète en chef :**

### **1- Epreuve de culture générale :**

#### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

Le candidat devra faire une dissertation sur un thème d'ordre général ou en rapport avec les grands problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde contemporain.

L'épreuve devra permettre d'apprécier :

- la culture générale du candidat ou son niveau d'imprégnation des grandes questions d'actualité ;
- sa capacité à construire une réflexion d'ensemble ;
- la pertinence du raisonnement et des idées abordées à la lumière de la problématique du thème et des enjeux.

### **2- Epreuves de traduction :**

#### **\* Objet et finalité des épreuves :**

L'épreuve consiste dans la traduction, sans dictionnaire, d'un texte dans la limite d'un nombre de mots, de la langue arabe (A) vers les langues suivantes : français (B) et anglais, espagnol ou allemand (C).

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les aptitudes du candidat à traduire fidèlement un texte et sa capacité à utiliser un vocabulaire approprié.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les aptitudes du candidat à traduire fidèlement un texte et sa capacité à utiliser un vocabulaire approprié.

### **3- Epreuve d'interprétariat :**

#### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans un exercice de traduction orale simultanée devant un jury comprenant 2 à 3 enseignants.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les aptitudes du candidat et sa rapidité à traduire simultanément d'une langue vers une autre.

## **VII- PROGRAMME DES EPREUVES CONCERNANT LE CORPS DES INGENIEURS EN INFORMATIQUE :**

### **A-Grade d'Ingénieur d'Etat (option Système d'Information SI):**

#### **1- Epreuve sur les Système d'Information et les bases de données :**

##### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans une évaluation à trois (3) dimensions : théorique, pratique et étude de cas, à travers des exercices de simulation avec exposé le cas échéant d'un projet.

L'épreuve consiste dans une étude de cas appuyée par des concepts concrets et des cas pratiques auxquels le candidat est appelé à faire des exercices de simulation ou des applications.

L'épreuve a pour finalité d'évaluer les capacités du candidat à concevoir et exploiter un système d'information donné ainsi que la maîtrise de l'utilisation des outils et langages de programmation.

##### **A titre d'exemple, l'épreuve pourra porter sur l'un des thèmes suivants :**

- les concepts de base ;
- les outils de structuration des données ;
- les outils fondamentaux d'analyse et de contrôle de l'information ;
- méthodologie de structuration des données ;
- modèle entité association ;
- modèle relationnel ;
- programmation d'une base donnée ;
- mise en place de solutions ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

## **2- Epreuve sur le télétraitement et les réseaux :**

### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans une évaluation à trois (3) dimensions : théorique, pratique et étude de cas, à travers des exercices de simulation avec exposé le cas échéant d'un projet.

L'épreuve consiste dans une étude de cas appuyée par des concepts concrets et des cas pratiques auxquels le candidat est appelé à faire des exercices de simulation ou des applications.

L'épreuve a pour finalité d'évaluer les capacités du candidat à concevoir, exploiter et faire évoluer des solutions réseaux.

### **A titre d'exemple, l'épreuve pourra porter sur l'un des thèmes suivants :**

- procédures de transmission des données ;
- équipements (modem, ligne, terminaux, etc...) ;
- mise en place des réseaux (LAN, WAN) ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

## **3- Epreuve de recherche opérationnelle :**

### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans une évaluation à trois (3) dimensions : théorique, pratique et étude de cas à travers des exercices de simulation avec exposé le cas échéant d'un projet.

L'épreuve consiste dans une étude de cas appuyée par des concepts concrets et des cas pratiques auxquels le candidat est appelé à faire des exercices de simulation ou des applications.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances théoriques et techniques du candidat en matière de recherche opérationnelle.

### **A titre d'exemple, l'épreuve pourra porter sur l'un des thèmes suivants :**

- problèmes de cheminement ;
- notions de programmation dynamique certaine ;
- gestion scientifique des stocks ;
- méthodes de simulation ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

## **B- Grade d'Ingénieur d'Etat (option Système Informatique S.I.Q) :**

### **1- Epreuve de système d'exploitation et compilation :**

#### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans une évaluation à trois (3) dimensions : théorique, pratique et étude de cas à travers des exercices de simulation avec exposé le cas échéant d'un projet.

L'épreuve consiste dans une étude de cas appuyée par des concepts concrets et des cas pratiques auxquels le candidat est appelé à faire des exercices de simulation ou des applications.

L'épreuve a pour finalité d'évaluer les capacités du candidat à concevoir, exploiter et faire évoluer des solutions liées aux systèmes d'exploitation et à la compilation.

**A titre d'exemple, l'épreuve pourra porter sur l'un des thèmes suivants :**

- évolution des systèmes d'exploitation ;
- le processus ;
- gestion de la mémoire ;
- l'interblocage ;
- analyse lexicale ;
- analyse syntaxique ;
- analyse sémantique et code intermédiaire ;
- environnement et optimisation de code ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

### **2- Epreuve de réseaux et sécurité :**

#### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans une évaluation à trois (3) dimensions : théorique, pratique et étude de cas à travers des exercices de simulation avec exposé le cas échéant d'un projet.

L'épreuve consiste dans une étude de cas appuyée par des concepts concrets et des cas pratiques auxquels le candidat est appelé à faire des exercices de simulation ou des applications.

L'épreuve a pour finalité d'évaluer les capacités du candidat à concevoir, exploiter et faire évoluer des solutions réseaux, services et supports techniques ainsi que la maîtrise des techniques de mise en réseau, de communication et système d'exploitation.

**A titre d'exemple, l'épreuve pourra porter sur l'un des thèmes suivants :**

- conception d'un réseau sécurisé ;
- réseau et réseautique ;
- services réseaux ;
- outils d'administration d'un réseau ;
- stratégies de sécurité sur les domaines, les comptes et les ressources ;
- moyens de sécurisation ;
- sécurité de l'information ;
- sécurité des données ;
- sécurité des réseaux ;
- sécurité des systèmes d'exploitation.
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

### **3- Epreuve sur l'administration des systèmes d'exploitation :**

#### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans une évaluation à trois (3) dimensions : théorique, pratique et étude de cas à travers des exercices de simulation avec exposé le cas échéant d'un projet.

L'épreuve consiste également dans une étude de cas appuyée par des concepts concrets et des cas pratiques auxquels le candidat est appelé à faire des exercices de simulation ou des applications.

L'épreuve a pour finalité d'évaluer les connaissances théoriques et techniques du candidat en matière de système d'exploitation ainsi que la maîtrise des outils et procédures en la matière.

Il s'agit également d'évaluer les connaissances du candidat en matière d'administration de réseau, services et supports techniques de mise en réseau, de communication et des systèmes d'exploitation.

**A titre d'exemple, l'épreuve pourra porter sur l'un des thèmes suivants :**

- configuration et administration des réseaux (LAN, WAN) ;
- configuration et administration des systèmes d'exploitation ;
- configuration de l'interpellation (LAN, WAN) ;
- implémentation d'un système d'exploitation pour réseaux (création et gestion des comptes et administration des ressources réseaux)
- sécurité des annuaires ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

## **C- Grade d'ingénieur principal :**

### **1- Epreuve de planification des systèmes d'information et bases de données :**

#### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans une évaluation à trois (3) dimensions : théorique, pratique et étude de cas à travers des exercices de simulation avec exposé le cas échéant d'un projet.

L'épreuve consiste également dans une étude de cas appuyée par des concepts concrets et des cas pratiques auxquels le candidat est appelé à faire des exercices de simulation ou des applications.

L'épreuve a pour finalité d'évaluer les capacités du candidat à concevoir et exploiter un système d'information donné ainsi que la maîtrise de l'utilisation des outils et langages de programmation et de gestion des bases de données.

**A titre d'exemple, l'épreuve pourra porter sur l'un des thèmes suivants :**

- analyse des besoins ;
- planification et gestion des ressources ;
- méthodes ;
- programmation d'une base donnée ;
- mise en place de solutions ;
- veille technologique ;
- audit stratégique des systèmes d'information ;
- gouvernance du système d'information et alignement stratégique ;
- les bases de données avancées.
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

## **2- Epreuve sur l'Administration des Systèmes-Réseaux et Sécurité :**

### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans une évaluation à trois (3) dimensions : théorique, pratique et étude de cas à travers des exercices de simulation avec exposé le cas échéant d'un projet.

L'épreuve consiste également dans une étude de cas appuyée par des concepts concrets et des cas pratiques auxquels le candidat est appelé à faire des exercices de simulation ou des applications.

L'épreuve a pour finalité d'évaluer les capacités du candidat à concevoir, exploiter et faire évoluer des solutions réseaux et d'en maîtriser les aspects sécurité.

Il s'agit également d'évaluer les connaissances du candidat en matière d'administration de réseau, services et supports techniques de mise en réseau, de communication et des systèmes d'exploitation.

**A titre d'exemple, l'épreuve pourra porter sur l'un des thèmes suivants :**

- configuration et administration des réseaux (LAN, WAN) ;
- configuration et administration des systèmes d'exploitation ;
- configuration de l'interpellation (LAN, WAN) ;
  
- déploiement et configuration d'une infrastructure réseaux ;
- sécurité des annuaires ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

### **3-Epreuve sur la conduite et la gestion des projets informatiques :**

**\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans une étude de cas portant sur la conception, la conduite et la gestion d'un projet.

Elle peut consister également dans l'évaluation du degré de réactivité du candidat face à des situations de réalités complexes du terrain.

L'épreuve a pour finalité d'évaluer la maîtrise des concepts, outils et processus méthodologiques ainsi que des connaissances pratiques dans la conduite et la gestion d'un plan de projet et les différentes techniques de gestion de projet.

### **D- Grade d'ingénieur en chef :**

#### **1- épreuve de management et de conduite des projets informatiques :**

**\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans une étude de cas portant sur la conception, la conduite et la gestion d'un projet.

Elle peut consister également dans l'évaluation du degré de réactivité du candidat face à des situations de réalités complexes du terrain.

L'épreuve a pour finalité d'évaluer la maîtrise des concepts, outils et processus méthodologiques ainsi que des connaissances pratiques dans la conduite et la gestion d'un plan de projet et les différentes techniques de gestion de projet.

**A titre d'exemple, l'épreuve pourra porter sur l'un des thèmes suivants :**

- acteurs de projet et rôles ;
- techniques de gestion de projet ;
- découpage de projet ;
- méthodologie générale de conduite de projet ;
- animation d'une équipe de projet ;
- suivi et contrôle de projet (documentation du projet, tableau de bord) ;
- gestion de la qualité ;
- gestion du changement ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

**2-épreuve de planification des systèmes d'information :**

**\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans une étude de cas appuyée par des concepts concrets et des cas pratiques auxquels le candidat est appelé à faire des exercices de simulation ou des applications.

L'épreuve a pour finalité d'évaluer les capacités du candidat à concevoir et exploiter un système d'information donné ainsi que la maîtrise de l'utilisation des outils et langages de programmation.

**A titre d'exemple, l'épreuve pourra porter sur l'un des thèmes suivants :**

- analyse des besoins ;
- planification et gestion des ressources ;
- méthodes ;

- veille technologique ;
- audit stratégique des systèmes d'information ;
- gouvernance du système d'information et alignement stratégique ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

### **3- épreuve de sécurité des systèmes d'information :**

#### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans une étude de cas et des exercices de simulation appuyés par des cas pratiques de réalités complexes du terrain.

L'épreuve a pour finalité d'évaluer les capacités du candidat à maîtriser les aspects sécurité des réseaux et des systèmes d'information.

#### **A titre d'exemple, l'épreuve pourra porter sur l'un des thèmes suivants :**

- principes de sécurité : disponibilité, intégrité, confidentialité ;
- typologie des risques informatiques ;
- solutions curatives/ préventives ;
- suivi de la performance du plan de sécurité ;
- contrôle des accès ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

## **VIII- PROGRAMME DES EPREUVES CONCERNANT LE CORPS DES TECHNICIENS EN INFORMATIQUE :**

### **A- Grade de Technicien :**

#### **1- Epreuve de culture générale :**

##### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

Le candidat devra faire une dissertation sur un thème d'ordre général ou en rapport avec les grands problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde contemporain.

L'épreuve devra permettre d'apprécier :

- la culture générale du candidat ou son niveau d'imprégnation des grandes questions d'actualité ;
- sa capacité à construire une réflexion d'ensemble ;
- la pertinence du raisonnement et des idées abordées à la lumière de la problématique du thème et des enjeux.

#### **2- Epreuve sur le Langage de Programmation :**

##### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans une étude de cas et des exercices de simulation appuyés par des cas pratiques, le cas échéant.

L'épreuve a pour finalité d'évaluer les connaissances théoriques et techniques du candidat en matière de langages de Programmation.

##### **A titre d'exemple, l'épreuve pourra porter sur l'un des thèmes suivants :**

- définition de la programmation structurée ;
- les commandes d'un langage de programmation structurée (PASCAL ou DBASE) ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

### **3- Epreuve sur les Systèmes d'Exploitation :**

#### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans une étude de cas et des exercices de simulation appuyés par des cas pratiques, le cas échéant.

L'épreuve a pour finalité d'évaluer les connaissances techniques du candidat en matière de systèmes d'exploitation et commandes.

### **B- Grade de technicien supérieur :**

#### **1- épreuve de culture générale :**

#### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

Le candidat devra faire une dissertation sur un thème d'ordre général ou en rapport avec les grands problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde contemporain.

L'épreuve devra permettre d'apprécier :

- la culture générale du candidat ou son niveau d'imprégnation des grandes questions d'actualité ;
- sa capacité à construire une réflexion d'ensemble ;
- la pertinence du raisonnement et des idées abordées à la lumière de la problématique du thème et des enjeux.

#### **2- Epreuve sur l'algorithmique et les concepts de base des systèmes d'exploitation :**

#### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans une étude de cas et des exercices de simulation appuyés par des cas pratiques, le cas échéant.

L'épreuve a pour finalité d'évaluer les connaissances théoriques du candidat en algorithmique et la maîtrise des techniques et des concepts en matière de systèmes d'exploitation.

**A titre d'exemple, l'épreuve pourra porter sur l'un des thèmes suivants :**

- notion et définition d'un algorithmique ;
- type élémentaire des données ;
- les structures de contrôle ;
- les structures de données composées ;
- la récursivité ;
- évolution des systèmes d'exploitation ;
- le processus ;
- gestion de la mémoire ;
- langage de programmation ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

### **3- Epreuve sur les Principes de Base des Systèmes d'Information et les Fichiers :**

**\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans une étude de cas et des exercices de simulation appuyés par des cas pratiques, le cas échéant.

L'épreuve a pour finalité d'évaluer les connaissances techniques du candidat ainsi que la maîtrise des principes de base en matière de systèmes d'information et fichiers.

**A titre d'exemple, l'épreuve pourra porter sur l'un des thèmes suivants :**

- les notions de base de système d'information ;
- les outils de structuration des données ;
- les outils fondamentaux d'analyse et de contrôle de l'information ;
- gestion des fichiers et répertoires ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

## **IX- PROGRAMME DES EPREUVES CONCERNANT LE CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES EN INFORMATIQUE :**

### **A- Grade d'Adjoint technique :**

#### **1- Epreuve de rédaction de texte.**

##### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans la rédaction d'un texte de 30 à 40 lignes portant sur un thème d'ordre général.

L'épreuve a pour finalité l'appréciation du degré de maîtrise de la langue, du vocabulaire et la construction correcte des phrases.

#### **2- Epreuve d'Informatique :**

##### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

Connaissance approfondie du traitement de texte et les tableurs en vue d'une meilleure réalisation des tâches assignées au grade postulé.

#### **3- Epreuve d'étude de texte :**

##### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans des exercices sur un texte littéraire ou autre, comportant des questions portant sur :

- le lexique, le vocabulaire et le sens des mots ;
- l'explication d'expressions ou de locutions ;
- la recherche de synonymes ou de contraires ;
- des analyses grammaticales ;
- la conjugaison de verbes ;
- la compréhension du texte.

L'épreuve a pour finalité de vérifier le degré de maîtrise de la langue, du vocabulaire et de la construction des phrases et la compréhension du texte par le candidat.

## **X- PROGRAMME DES EPREUVES CONCERNANT LE CORPS DES INGENIEURS EN STATISTIQUES :**

### **A- Grade d'ingénieur d'Etat :**

#### **1- Epreuve de statistique :**

##### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans une étude de cas appuyée par des concepts concrets et des cas pratiques auxquels le candidat est appelé à faire des exercices de simulation ou des applications.

L'épreuve a pour finalité d'évaluer les connaissances théoriques et pratiques du candidat en matière de statistique ainsi que la maîtrise de l'utilisation des outils et notions y afférents.

**A titre d'exemple, l'épreuve pourra porter sur l'un des thèmes suivants :**

- statistique descriptive ;
- statistique mathématique ;
- statistique appliquée.

#### **2- Epreuve d'économétrie :**

##### **\* Objet et finalité de l'épreuve :**

L'épreuve consiste dans une étude de cas appuyée par des concepts concrets et des cas pratiques auxquels le candidat est appelé à faire des exercices de simulation ou des applications.

Le sujet de l'épreuve peut consister également dans l'étude d'un projet dans le cadre de l'équilibre micro-économique.

L'épreuve a pour finalité d'évaluer les connaissances théoriques et pratiques du candidat en matière d'économétrie ainsi que la maîtrise de l'utilisation des outils et notions y afférents.













































